

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2007

---

**LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)**  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° I - 254

présenté par

M. Cahuzac, M. Idiart, M. Sapin, M. Emmanuelli, M. Jean-Louis Dumont,  
M. Carcenac, M. Claeys, M. Cacheux, M. Baert, M. Launay, M. Bourguignon,  
M. Bapt, M. Balligand, M. Habib, M. Vergnier, M. Muet, M. Nayrou,  
M. Rodet, M. Gorce, Mme Andrieux, M. Pajon, M. Lemasle, M. Terrasse, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 9**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous prétexte de simplification et d'harmonisation, cet article introduit de nouveaux avantages fiscaux au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune et des droits de transmission au bénéfice de contribuables au patrimoine important.

Les assouplissements proposés ne s'appuient sur aucune justification économique. L'incitation à une bonne préparation d'une succession dans le cadre d'une transmission d'entreprise, et celle relative à la stabilisation de l'actionnariat majoritaires disparaissent au contraire.

Il est donc proposé de supprimer cette disposition.